

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/196

Objet : Interdiction de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, que pour des raisons d'intérêt général et la sécurité des personnes à l'occasion de travaux à la Halle 2000, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits, rue du onze novembre, depuis l'Espace Jeunes jusqu'à la fin de la rue précitée, en raison de travaux à la Halle 2000. **Cette mesure prendra effet à partir du mercredi 04 septembre 2024 de 08 heures à 18 heures.**

Article 2 : Des barrières seront installées par les services techniques de la ville et la route sera barrée depuis l'Espace Jeunes.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

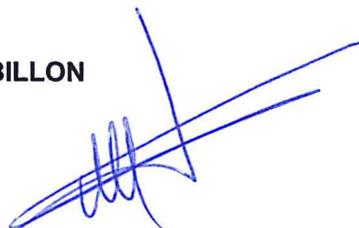
Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- **Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE,**
- **La Police Municipale,**
- **Aux archives municipales**

Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 29 août 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Matthieu Corbillon', written over a horizontal line.